

Transport collectif en compte propre.

Porté par
AVES

Constat préalable

Quel problème à résoudre ?
Quel constat de départ ?

Le milieu rural est par essence un espace où l'on rencontre plus facilement des problèmes de déplacements. Le territoire du Vermandois cumule difficultés de mobilité physique et de mobilité intellectuelle en raison d'une tradition d'emploi textile où les entreprises assuraient souvent elles-mêmes le transport.

L'habitude de travailler en proximité des zones d'habitat a entraîné un manque de recherche de la mobilité. ■

Finalités

Pourquoi avoir mené
cette action ?

Le territoire est composé de 54 communes. Les services de transports (gare, bus, etc.) sont peu nombreux, voire inexistants. De ce fait, les habitants de ces communes n'ont pas accès aux lieux de formation et d'emploi, car ils ne peuvent pas s'y rendre. Le transport collectif en compte propre permet de répondre à cette problématique. ■

Descriptif de l'action

Cible (types et effectif)

Territoire

Contenu

Le transport collectif en compte propre est une des actions multiples de la plateforme mobilité de l'association AVES, mise en place sur le territoire du Vermandois.

Il s'adresse aux demandeurs d'emplois, aux stagiaires, aux salariés en ACI, aux salariés en missions AI ainsi qu'aux publics participants du PLIE.

Près de 9 000 actes de transport ont été assurés en 2009 pour 114 personnes. ■ ■ ■

Modalités opérationnelles

Comment avez-vous procédé ?

Quelles ont été les étapes ?

Quels sont les moyens humains, techniques (outils) et financiers ?

Création d'une plateforme mobilité mettant à disposition un transport collectif pour les salariés des chantiers d'insertion, les stagiaires en formation et les publics du PLIE. Deux véhicules sont indispensables pour cette action. De ce fait, l'association loue un véhicule 9 places et le Conseil général met à disposition un autre véhicule 9 places.

Création de deux emplois d'agents de transport en contrat aidé, ayant un projet professionnel dans le transport, permettant de les former et d'utiliser la plateforme comme outil de professionnalisation des acteurs.

Création d'un emploi de chargée de coordination qui gère la plateforme mobilité : plannings de transport, trajets, locations de mobylettes, aides à la mobilité, aides aux codes et aux permis, etc.

Partenaires

Techniques/financiers

- PLIE du pays du Vermandois
- Conseil général de l'Aisne
- Etat
- Conseil régional de Picardie.

Difficultés rencontrées

- Le non-respect des horaires de rendez-vous dans les communes (qui occasionne des retards).
- Le respect du règlement intérieur durant les trajets.
- La gestion du nombre de personnes à transporter : le transport est assuré avec deux véhicules d'une capacité de 8 places (hors conducteur). Or le nombre de personnes transportées pour chaque agent s'élève en moyenne à 12.

Facteurs de réussite

- Suivi rigoureux des plannings de transport.
- Un point est effectué avec les agents de transport tous les jours.
- Ils sont recrutés dans le cadre d'un CUI-CAE pour une durée de 6 mois pendant laquelle ils travaillent sur leur projet professionnel. Le contrat peut être renouvelé afin de permettre à l'agent de transport d'intégrer une formation Permis C, Permis E, Permis D et FIMO, etc.

Résultats obtenus

Des entrées en formation ainsi que des emplois ont pu être validés grâce à l'accompagnement mobilité mis en place.

Concernant le devenir des agents de transport travaillant sur la plateforme mobilité de l'association :

- 2 personnes ont obtenu leur permis C et la FIMO. Ils sont actuellement en CDI.
- 1 personne a obtenu son permis D et la FIMO. Il a trouvé un CDD de 4 mois.
- 2 personnes ont trouvé un emploi CUI-CAE en qualité d'agents de transport.
- 1 personne a trouvé une mission de courte durée sur un poste d'agent de transport.